

**Objet de la décision :**

**Avenant au marché « EXTENSION DU QUAI DE TRANSFERT ECOSUD ET MISE EN CONFORMITE DU SITE/ Lot n° 01 : Terrassements et VRD »**

**DECISION**

**N°3 /2023**

***Madame la Présidente du SIRTOMAD :***

- Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Comité syndical la possibilité de déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée

- Vu la délibération n°6 du Comité Syndical en date du 12 janvier 2022 prise en application de cet article

- Vu le marché n° 2107701 « EXTENSION DU QUAI DE TRANSFERT ECOSUD ET MISE EN CONFORMITE DU SITE/ Lot n° 01 : Terrassements et VRD », notifié le 09/06/2022, à Colas France, pour un montant 97 238,00€ HT

- Considérant que la modification est de faible montant, conformément aux articles R2194-8 à R2194-9 du Code de la Commande Publique

- Considérant que les détails de l'avenant sont les suivants :

Travaux complémentaires :

- Reprise de la descente de toiture et raccordement dans le réseau existant
- Enrobé à froid provisoire pour passage des nacelles
- Augmentation du diamètre des gaines TPC pour l'alimentation générale du site et mise en place d'une chambre de tirage supplémentaire
- Remplacement d'une partie du réseau pluvial en sortie de bassin
- Mise en place de caniveaux CC1
- Marquages horizontaux supplémentaires (bas de quai).



**DECIDE :**

- D'approuver la passation de l'avenant n° 2, d'un montant de 6 176.00 € HT, soit + 6.35 % par rapport au montant initial HT du marché.
- De signer l'avenant n°2, portant ainsi le montant du marché à 103 414.00 € HT.

***Pour extrait certifié conforme  
Montauban, le 16 Mars 2023***

***La Présidente,  
B. BAREGES***

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa notification : **24 MARS 2023**

De sa transmission en Préfecture : **24 MARS 2023**